

DEMANDE DE FORMATION D'ANIMATEUR BAFA
- MAIRIE D'IFS -

- LE BAFA, C'EST QUOI ? -

BAFA : Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur

Le BAFA est un diplôme non professionnel qui permet d'encadrer de façon occasionnelle des enfants et adolescents en séjour de vacances et en accueil de loisirs. Il est attribué par un jury départemental (DRDJS). Pour devenir animateur de centres de vacances ou de loisirs, il faut être âgé d'au moins 17 ans et être titulaire du Brevet d'aptitude à la fonction d'animateur (BAFA). Il n'y a aucune condition d'âge limite.

Comment obtenir le BAFA ?

Il faut suivre une formation qui se déroule en 3 étapes et qui doit être effectuée dans un délai de 30 mois maximum :

1. stage de formation générale d'une durée de 8 jours.
2. stage pratique d'animateur stagiaire dans un accueil de mineurs déclaré, soit d'une durée de 14 jours minimum sur le temps extrascolaire soit 12 ½ journées sur le temps périscolaire.
3. stage d'approfondissement d'une durée de 6 jours (ou stage de qualification d'une durée de 8 jours).

Pour un coût entre 900€ et 1 200 € pour un BAFA en totalité.

Les organismes formateurs pour le BAFA :

- Afocal
- Céméa
- Eclaireurs/éclaireuses de France
- AROEVEN
- Familles rurales
- Francas
- Ligue de l'enseignement
- Ufcv

- COMMENT JE DEMANDE UN FINANCEMENT DE FORMATION BAFA AUPRES DE LA VILLE D'IFS ? -

La ville d'Ifs a la volonté d'aider les jeunes ifois, qui le souhaitent, à les accompagner dans leur formation BAFA.

Une demande d'accompagnement doit être remplie et déposée soit au Service Jeunesse soit en Mairie. Le dossier est composé de la « Fiche d'accompagnement » et d'une lettre de motivation.

Dans les 4 semaines maximum à la date de dépôt, le comité d'attribution, composé d'un élu et d'un responsable ACM, te proposera un échange pour exposer tes motivations et tes souhaits quant à la formation BAFA.

Critères d'attribution :

- Etre Ifois (justificatif de domicile) ;
- Etre âgés entre 17 ans (minimum pour entrer en formation BAFA) et 25 ans au plus;
- S'engager en contrepartie dans la collectivité de la façon suivante :
 - ✓ Soit en passant sa totalité de stage pratique sur les ACM de la Ville en concertation avec le directeur du Service Jeunesse et le directeur ACM (périscolaire ou extrascolaire) et en s'engageant 20 heures bénévolement dans une association ifoises du choix de la collectivité, du jeune et en validation avec l'association. L'engagement se définit par du bénévolat sur des actions établies en amont. Le jeune participe en tant que bénévole et non comme adhérent.
 - ✓ Soit en passant 5 jours minimum de son stage pratique (équivalent à une semaine de vacances) et en s'engageant 60 heures bénévolement dans une ou 2 associations ifoises du choix de la collectivité, du jeune et en validation avec l'association. L'engagement se définit par du bénévolat sur des actions établies en amont. Le jeune participe en tant que bénévole et non comme adhérent.
- La fiche d'accompagnement doit être complétée et accompagnée d'une lettre de motivation puis remise au Service Jeunesse ou en Mairie.
- Le dossier de demande et la rencontre avec le comité décisionnel devront permettre d'identifier un réel intérêt du jeune à s'engager dans la formation et dans la démarche.

La réponse ?

La réponse de financement se fera dans la semaine suivant la rencontre.

Si celle-ci est positive, le jeune devra remplir le dossier d'inscription auprès de l'organisme de formation choisi. La ville prendra en charge une partie du coût de la formation générale et une partie du coût de la formation d'approfondissement. La prise en charge s'élève entre 150 € et 300 € par stage en fonction de la thématique et du mode d'hébergement (1/2 pension ou pension complète). L'aide est transmise directement à l'organisme de formation.

Besoin d'aide ?

Les agents du Service Jeunesse pourront, pour ceux qui le souhaitent, accompagner les jeunes dans la démarche de financement (explication de l'engagement, de la démarche, du financement, de la formation).

Vous pouvez les contacter

- soit par téléphone au 02-31-84-94-95
- soit par courriel à l'adresse direction.ej@ville-ifs.fr

Pour tout renseignement, contacter le Service Jeunesse au 02-31-84-98-48 / 02-31-84-94-95 ou assistant.ej@ville-ifs.fr

-FICHE D'ACCOMPAGNEMENT-

Coordonnées

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Téléphone portable :

Adresse mail :

(Si mineur) Nom et prénom des parents :

Téléphone :

Formation

Organisme de formation envisagé :

Dates et lieu de la formation :

Type d'hébergement : demi-pension pension complète

Numéro de dossier de la formation :

Forme d'engagement (*cochez la case correspondante*):

- Stage Pratique sur l'ACM (14 jours) + engagement dans une association partenaire (20 heures)
- Stage pratique sur l'ACM (5 jours) + engagement dans une association partenaire (60 heures)

Thématique de l'association souhaitée pour la réalisation des heures bénévoles :

- Solidarité Sport Culture

Date :

Signature du jeune

Signatures des responsables
(obligatoire si le jeune est mineur)

